

Additif

Générale

colonial

Additif n° 61/75/SPCG à la décision n° 61/65/SPCG du 31-5-1961 accordant des frais d'équipement et de séjour aux délégués du Territoire aux cérémonies du 14-7-1961 à Paris .

n° 61/75/SPCG à la

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 juillet 1961

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1961

Date du numéro
31 juillet 1961

TEXTE INTÉGRAL

La décision n° 61/65/SPCG du 31 mai 1961 susvisée est complétée comme suit : Art. 2 bis. — Les frais de voyage aller-retour Djibouti-Paris des délégués Ali Warki et Djama Ahmed, dit Awali, sont imputables au Budget local pour l'exercice 1961 (chap. 21, art. 4, § 2, rubr. 10, Dépenses politiques).

Pour le Chef du Territoire en mission :Le Secrétaire Général p.i.,Président du Conseil de Gouvernement par délégation,chargé de l'expédition des Affaires courantes,G. FÉNARD.